



BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ
TRANSFUSION CRS SUISSE
TRASFUSIONE CRS SVIZZERA

Documentation pour les médias sur Transfusion CRS Suisse

La présente documentation donne un aperçu condensé de Transfusion CRS Suisse et de ses tâches. De plus amples informations se trouvent sur www.transfusion.ch. Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec nous, nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

Contact pour les journalistes

D^r Bernhard Wegmüller
Directeur de Transfusion CRS Suisse

Franziska Kellenberger
Directrice Marketing & Communication

Waldeggstrasse 51, 3097 Liebefeld
Téléphone 031 380 81 81
E-mail medien@blutspende.ch

Sommaire

1. Portrait en bref	2
2. Secteur de la transfusion sanguine	2
2.1. Tâches.....	2
2.2. Donneuses et donneurs.....	2
2.3. Receveuses et receveurs de sang.....	3
2.4. Financement.....	3
3. Secteur des cellules souches du sang	3
3.1. Tâches.....	4
3.2. Donneuses et donneurs.....	4
3.3. Patientes et patients	4
3.4. Type de collecte	4
3.5. Financement.....	5
4. Développement de l'organisation	5
4.1. Système suisse de transfusion sanguine.....	5
4.2. Secteur des cellules souches du sang.....	6
5. Autres informations	6

1. Portrait en bref

Transfusion CRS Suisse SA est une société anonyme autonome d'utilité publique rattachée à la Croix-Rouge suisse (CRS), qui détient la majorité des actions. Le reste des actions appartient aux 11 services régionaux de transfusion sanguine. Tant l'organisation faîtière Transfusion CRS Suisse que les services régionaux de transfusion sanguine sont des organisations à but non lucratif.

Sur mandat de la Confédération, Transfusion CRS Suisse veille à l'approvisionnement des hôpitaux en préparations sanguines conjointement avec les services régionaux de transfusion sanguine. Le secteur des cellules souches du sang a pour tâches clés la gestion du registre des donneurs de cellules souches du sang en Suisse ainsi que le recrutement et la transmission de donneurs de cellules souches du sang pour des patients de Suisse et de l'étranger.

2. Secteur de la transfusion sanguine

Le don de sang en Suisse se fonde sur le principe du volontariat et de la gratuité. Le but est d'éviter le don fait par détresse financière et de réduire les risques de transmission de maladies. Par ailleurs, pour raisons médicales et éthiques, on fait appel à un grand nombre de donneurs.

Le principe de la gratuité est exigé par différentes institutions internationales, telle l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

2.1. Tâches

En tant qu'organisation faîtière, Transfusion CRS Suisse a pour mission centrale la gestion nationale de l'obtention du sang ainsi que la mise en place de prescriptions, méthodes et instruments unitaires dans tous les 11 services régionaux de transfusion sanguine. Cette mission doit être remplie conformément à l'état de la science et de la technique reconnu au niveau international ainsi qu'aux meilleures conditions économiques possibles.

Les 11 services régionaux de transfusion sanguine sont chargés de l'obtention du sang et de sa préparation ainsi que de la livraison des préparations sanguines correspondantes aux hôpitaux et aux médecins de leurs régions respectives.

Le sang est obtenu grâce à deux types de collecte:

- actions mobiles dans environ 1000 localités (près de 50% des dons)
- 40 centres stationnaires de transfusion sanguine (près de 50% des dons).

2.2. Donneuses et donneurs

De manière générale, toute personne en bonne santé, âgée d'au moins 18 ans et pesant plus de 50 kg peut donner son sang. La limite d'âge supérieure est fixée à 60 ans pour les nouveaux donneurs mais peut être dépassée pour les donneurs réguliers d'entente avec le médecin spécialiste du don de sang.

Un don de sang ne doit porter atteinte à la santé ni du donneur ni du receveur. C'est pourquoi l'aptitude au don est soigneusement vérifiée avant chaque don par des spécialistes médicaux.

Tels sont les principaux critères à remplir, outre l'âge, le poids et l'état de santé :

- aucune grande opération chirurgicale ni aucun accouchement au cours des douze derniers mois
- pas de situations à risque (drogues, nouveaux partenaires sexuels ou partenaires multiples)
- aucun tatouage ni piercing au cours des quatre derniers mois
- aucune transfusion sanguine reçue depuis 1980
- après un séjour à l'étranger: délai d'attente variant selon le pays ou exclusion totale

Les autres critères sont énumérés sur www.transfusion.ch/criteres_aptitude.

2.3. Receveuses et receveurs de sang

Le sang prélevé est administré à des personnes ayant perdu beaucoup de sang lors d'un accident ou d'une opération. Il est également utilisé dans le traitement du cancer, de l'anémie chronique ou d'autres maladies. En règle générale, les patients se voient administrer uniquement les composants sanguins dont ils ont besoin. L'avantage de subdiviser le sang en différents produits est qu'avec un seul don de sang on peut aider plusieurs patients.

2.4. Financement

Les prix de vente de la majorité des produits sanguins doivent être approuvés par les autorités fédérales. Ils couvrent les frais des services régionaux de transfusion sanguine et de l'organisation faîtière nationale pour la planification, l'approvisionnement, les tests, le traitement, la logistique, l'assurance qualité, etc.

La vente des préparations aux hôpitaux n'est pas destinée à produire des bénéfices, Cela ne serait pas non plus justifiable à l'égard des donneuses et des donneurs, qui font don de leur sang gratuitement.

Toutes les institutions œuvrant dans le secteur de la transfusion sanguine, en l'occurrence l'organisation faîtière Transfusion CRS Suisse et les 11 services régionaux de transfusion sanguine, sont donc des organisations à but non lucratif.

3. Secteur des cellules souches du sang

Chaque jour en Suisse, des enfants et des adultes sont frappés par une maladie sanguine potentiellement mortelle comme la leucémie. Pour beaucoup, la transplantation de cellules souches du sang représente le seul espoir de guérison. Or, il est extrêmement difficile de trouver un donneur compatible. C'est pourquoi, plus il y a de donneurs enregistrés, plus les patients ont de chances de recouvrer la santé.

3.1. Tâches

Dans le secteur des cellules souches du sang, les tâches clés sont la gestion du registre suisse des donneurs de cellules souches du sang, le recrutement de donneurs de cellules souches du sang en Suisse ainsi que la recherche et la transmission, dans le monde entier, de donneurs de cellules souches du sang pour des patients de Suisse et de l'étranger. Sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, Transfusion CRS Suisse est également responsable du suivi de l'ensemble des donneuses et des donneurs de cellules souches du sang apparentés et non apparentés en Suisse.

3.2. Donneuses et donneurs

Toute personne en bonne santé, âgée entre 18 et 40 ans et satisfaisant aux critères d'aptitude au don peut se faire inscrire au registre. Ces critères visent à protéger tant le donneur que le receveur.

Les critères d'exclusion exhaustifs se trouvent sur www.blutstammzellspende.ch/fr/devenir-donneusedonneur-de-cellules-souches-du-sang/qui-peut-senregistrer-en-vue-dun-don-de.

3.3. Patientes et patients

Lorsque le processus de formation des cellules sanguines est perturbé, il se peut que trop ou trop peu de cellules sanguines, généralement dégénérées, soient produites. Leur rôle dans l'organisme n'est donc plus assuré. Pour une partie de ces patients, la transplantation de cellules souches du sang saines représente le seul espoir de vivre.

La probabilité de trouver un donneur compatible au sein de la famille, généralement un frère ou une sœur, se situe entre 20 et 30%. Pour les autres patients, il faut trouver un donneur compatible quelque part dans le monde. Par conséquent, tout donneur enregistré peut sauver des vies.

3.4. Type de collecte

Les cellules souches du sang s'obtiennent de deux sources différentes:

- Les cellules souches du sang périphérique: le prélèvement s'effectue en ambulatoire dans l'un des trois centres de prélèvement de Bâle, Genève ou Zurich. Quelques jours avant le prélèvement, on administre au donneur des facteurs de croissance qui vont faire se multiplier les cellules souches adultes circulant dans le sang. Lors du prélèvement, le sang est acheminé par un cathéter veineux dans un séparateur de cellules, qui retient les cellules souches du sang. Le sang est ensuite réinjecté par un second cathéter dans l'organisme du donneur. La procédure dure généralement entre trois et six heures. Aujourd'hui, 90% des prélèvements se déroulent selon cette méthode en Suisse.
- La moelle osseuse: le prélèvement s'effectue dans l'un des trois centres de prélèvement de Bâle, Genève ou Zurich. Sous anesthésie générale, de la moelle osseuse liquide est ponctionnée dans les os du bassin. L'intervention dure deux ou trois heures et nécessite une hospitalisation de deux ou trois jours.

Les cellules souches du sang s'obtiennent également à partir du sang de cordon. En comparaison des adultes, les cellules souches hématopoïétiques des nouveau-nés présentent l'avantage d'être plus compatibles sur le plan médical. Lors d'une transplantation de cellules souches du sang de cordon, les caractéristiques tissulaires entre donneur et receveur ne doivent pas entièrement coïncider, contrairement aux cellules souches de la moelle osseuse ou du sang périphérique. L'inconvénient est qu'une unité de sang de cordon ne contient parfois pas suffisamment de cellules pour permettre une transplantation sur un adulte.

3.5. Financement

Les tâches qui concernent directement un patient en Suisse, comme la recherche concrète d'un donneur approprié, la transmission en vue de la transplantation et le prélèvement de cellules souches du sang proprement dit, sont prises en charge par les caisses-maladie. Pour les patients à l'étranger, ces coûts sont facturés au registre du pays concerné. Toutes les autres activités exercées pour maintenir le registre sont couvertes par le mandat de prestations des autorités (Loi sur la transplantation, Office fédéral de la santé publique, OFSP).

Par contre, l'extension du registre ne bénéficie d'aucune subvention. Transfusion CRS Suisse dépend pour cela de dons d'argent.

4. Développement de l'organisation

4.1. Système suisse de transfusion sanguine

En 1951, la base légale de l'activité du service de transfusion sanguine est créée. L'arrêté fédéral de juin 1951 prévoit que le service de transfusion de sang pour des besoins civils et militaires figure parmi les principales tâches de la Croix-Rouge suisse, qui, en tant qu'unique société nationale de la Croix-Rouge, doit soutenir le service de santé de l'armée en cas de guerre.

Le Service de transfusion sanguine CRS demeure pendant des décennies éclaté en une multitude de petites et très petites banques de sang hospitalières. En 1994, l'Association des Centres de Transfusion sanguine compte encore 15 membres titulaires et 45 membres associés. Au 1^{er} janvier 2000, le Service de transfusion sanguine CRS prend la forme d'une association autonome avec pour membres les 13 services régionaux de transfusion sanguine et la Croix-Rouge suisse. La réforme de 2005 renforce l'organisation faîtière. Le Service de transfusion sanguine CRS devient une société anonyme d'utilité publique. L'actionnaire majoritaire est la Croix-Rouge suisse, les autres actions étant détenues par les services régionaux de transfusion sanguine. Le Service de transfusion sanguine CRS agit sur mandat de la Confédération mais n'obtient aucune subvention fédérale pour son activité. Les produits sanguins sont vendus aux hôpitaux aux coûts de revient. Au 1^{er} janvier 2015, les services régionaux de transfusion sanguine de Berne et de Vaud fusionnent pour former Transfusion interrégionale CRS et au 1^{er} janvier 2017, le service de transfusion sanguine du Valais a intégré Transfusion interrégionale CRS, ce qui ramène le nombre de services régionaux de transfusion sanguine en Suisse à 11.

4.2. Secteur des cellules souches du sang

C'est en 1988 que voit le jour le Registre Suisse des Donneurs de Moelle, sur l'initiative de particuliers œuvrant dans le domaine de la transplantation des cellules souches du sang, du Service de transfusion sanguine CRS et de la médecine. La même année est effectuée la première transplantation de cellules souches du sang d'une donneuse ou d'un donneur non apparenté(e) en Suisse.

En 1992 a lieu en Suisse le premier prélèvement de moelle osseuse d'un donneur non apparenté. C'est alors que le Registre Suisse des Donneurs de Moelle est transformé en fondation. En 2005, la fondation est renommée Swiss Blood Stem Cells ou Fondation Cellules souches du sang. À cette date, près de 10 millions de donneurs sont enregistrés dans le monde, parmi eux 20 000 en Suisse.

En janvier 2011, le Service de transfusion sanguine CRS fusionne avec la Fondation Cellules souches du sang, après des années d'étroite collaboration. La nouvelle organisation commune s'appelle depuis lors Transfusion CRS Suisse.

5. Autres informations

Vous trouverez de plus amples informations sur Transfusion CRS Suisse sur www.transfusion-crs.ch. Si vous souhaitez recevoir à l'avenir nos informations aux médias, il vous suffit de vous inscrire sur la liste de distribution aux médias: www.blutspende-srk.ch/fr/medias/inscription-la-liste-de-distribution-des-medias.